



Le 4 novembre/CC/PR

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 2 OCTOBRE 2013**

Corps professoral

MM. P.-Y. Greber, M. Sassoli, B. Sträuli, B. Winiger.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

M. S. Gil Hernandez, Mmes F. Magistro, A. Turmo, M. A. Vallélian.

Corps des étudiants

MM. J.-S. Hug, J. Lambert, Mmes A. Parmentier, R. Sharba.

Corps du personnel administratif et technique

Assistent avec voix consultative

Mme C. Chappuis, doyenne, M. D. Gfeller, administrateur, Mmes B. Bertossa et C. Gidari Wassmer, conseillères aux études.

Excusés

Mmes C. Lager, S. Kirsch, M. T. Tanquerel.

Invités

Mme U. Cassani (point 4), M. T. Kadner (point 7).

1. Election d'un-e président-e du Conseil participatif de la Faculté

Monsieur Jean-Sébastien Hug propose sa candidature pour la présidence du conseil participatif de la Faculté. Le vote s'effectue à main levée, aucun membre ne demandant le vote à bulletin secret.

Le Conseil participatif de la Faculté élit à l'unanimité, par 12 voix favorables, M. J.-S. Hug en qualité de président.

2. Constitution du Bureau et élection d'un-e vice-président-e du Conseil participatif de la Faculté

Sont proposés avec l'appui de leurs corps respectifs :

- M. Pierre-Yves. Greber, membre du corps professoral ;
- Mme Araceli Turmo, membre du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche ;

- Mme Reema Sharba, membre du corps des étudiants,
- Mme Carole Lager, membre du corps du personnel administratif et technique

Le Conseil participatif de la Faculté élit les membres du Bureau par 10 voix favorables et 2 abstentions.

Mme Araceli Turmo propose sa candidature pour la vice-présidence du Conseil participatif de la Faculté. Le vote s'effectue à main levée, aucun membre ne demandant le vote à bulletin secret.

Le Conseil participatif de la Faculté élit Mme Araceli Turmo en qualité de vice-présidente, par 11 voix favorables et 1 abstention.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2013

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité le procès-verbal.

4. Cours d'éthique transversale : information (prof. U. Cassani)

Le prof. U. Cassani présente le point.

L'Université propose, pour l'année 2013-2014, deux cours d'introduction à la réflexion éthique contemporaine, ouverts à tous les étudiants et pouvant être validés dans les cursus de maîtrise en droit en tant qu'option hors Faculté à 6 crédits ECTS moyennant une prestation complémentaire. Les crédits seront validés par un contrôle de connaissance écrit.

Les deux cours sont les suivants :

- *Le Bien, le Juste, l'Utile : les enjeux philosophiques de l'éthique aujourd'hui* (semestre d'automne 2013) ;
- *Ethique : les défis d'être juste aujourd'hui – une analyse à travers la réflexion et la pratique de grands penseurs contemporains* (semestre de printemps 2014)

Le premier cours ne changera pas de champ d'investigation mais le second changera chaque année, et les modalités de l'examen seront confirmées au début du cours du semestre.

Ce programme est assuré pour trois ans.

5. Plan d'études de la Faculté pour l'année académique 2013-2014

- Ajout de la phrase « prestation complémentaire ou de remplacement selon art. 18 ch. 6 du RE du 15.10.2004 » pour le cours « Droit biomédical »

Mme C. Chappuis présente le point. La prof. V. Junod aimerait pouvoir ajouter la mention « prestation complémentaire ou de remplacement » afin de pouvoir varier les modalités de l'examen oral.

Le Conseil participatif adopte à l'unanimité l'ajout de la prestation complémentaire facultative pour le cours de droit biomédical.

Une discussion s'ensuit sur la remarque du prof. M. Sassoli, à savoir que selon le nouveau règlement, si la prestation complémentaire n'est pas mentionnée formellement et expressément comme obligatoire, il s'agirait donc d'une prestation complémentaire facultative. Si elle doit être obligatoire, elle devrait être indiquée comme telle dans le plan d'études. Cela éviterait les recours et les ambiguïtés.

Le Conseil participatif décide, ainsi que pour l'avenir (plan 2014-2015), qu'à défaut d'être précisées comme obligatoires dans le plan d'études, les prestations complémentaires devront être considérées comme facultatives.

- Modification de la forme de l'examen de planification du patrimoine

Mme C. Chappuis présente le point. La prof. A. Leuba souhaiterait le passage de l'examen écrit à un examen oral, car plus facile à organiser, en fonction de la matière, que l'examen écrit.

Le Conseil participatif accepte la modification de la forme de l'examen de planification du patrimoine (de l'écrit à l'oral) par 10 voix pour et 1 abstention.

- Nouvelle option de maîtrise au semestre de printemps : concours Jean Pictet.

Le prof. M. Sassoli présente le point.

La Faculté participera au concours en présentant une équipe qui concourra en langue française. Le concours aura lieu au Portugal, à Sintra, du 1^{er} au 8 mars 2014.

En vue de ce concours, il est proposé la création d'une nouvelle option de maîtrise universitaire au semestre de printemps qui vaudra 6 crédits ECTS.

Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité (11 voix favorables) la nouvelle option de maîtrise au semestre de printemps.

6. Règlement d'études du certificat de droit transnational en anglais (prof. T. Kadner)

Le prof T. Kadner présente le point et répond aux diverses questions des membres.

Une traduction anglaise du règlement sera faite pour une bonne compréhension des étudiants. Le prof. M. Sassoli propose de mettre la mention « Traduction du règlement en français » dans le titre de la traduction anglaise. Il conviendra de préciser dans le règlement d'études que le règlement d'études en français fait foi lorsqu'il y a une traduction anglaise.

Le Conseil participatif de la Faculté accepte à l'unanimité (11 voix favorables) le nouveau règlement d'études du Certificat de droit transnational en anglais.

7. Prix Crédit Suisse Award for best teaching : proposition-s du Collège du corps professoral de la Faculté de droit

Mme C. Chappuis présente la liste des enseignements préparée par la prof. A. Leuba, parmi lesquels le conseil participatif de la Faculté devra se prononcer pour élire le lauréat du prix Crédit Suisse Award du meilleur enseignement.

Pour rappel, la Credit Suisse Foundation offre à toutes les universités de Suisse de décerner un prix de CHF 10'000 dans l'idée de favoriser la qualité de l'enseignement. La Faculté de droit a décidé d'attribuer le prix à un groupe et non à un-e enseignant-e unique. Le décanat a proposé que ce soit le conseil participatif qui soit compétent pour désigner le groupe lauréat.

Après un long débat, le prof. M. Sassoli propose un vote discrétionnaire en deux tours, afin de permettre un premier départage.

Au terme du premier tour, les projets 1 et 2 (Law Clinic sur les droits des personnes vulnérables et la Geneva Academy Law Clinic) arrivent en tête à égalité de voix. 4 voix chacun, 2 abstentions ainsi qu'une voix pour le projet 5 sont comptabilisés.

Au terme du second tour, ces deux projets sortent à égalité de voix, soit 4 voix chacun, et 4 abstentions. Le président renonce à utiliser sa voix prépondérante pour départager les deux projets à égalité.

Le Conseil participatif déclare lauréats ex-aequo les projets de la Law Clinic sur les droits des personnes vulnérables et de la Geneva Academy Law Clinic et décide par la majorité, à main levée, le partage à parts égales du prix entre ces deux lauréats, par 7 voix favorables, 2 voix contre et 3 abstentions.

8. Divers et communications

Mme A. Turmo explique qu'il a été constaté un dysfonctionnement général avec le nouveau système de copieurs Uniflow :

- i. Le copieur du 5^{ème} étage est apparemment encore et toujours inutilisable, en tous cas en impression cela impose aux usagers de descendre au 3^{ème} ou 4^{ème} étage de la Faculté pour faire leurs impressions.
- ii. Le rechargement du papier ne se fait pas toujours assez vite, ce qui bloque quelque fois pendant une durée significative tous les utilisateurs du copieur. Pour exemple : il est arrivé (au début de la mise en place du copieur) que les documents envoyés à l'impression par un assistant sortent spontanément ; il s'est passé la chose suivante : il a envoyé l'impression depuis son ordinateur, ensuite il a été la récupérer sur place avec sa carte ; il se trouve qu'après avoir validé la récupération des documents devant la machine cette dernière n'avait plus de papier, donc l'assistant n'a pas pu récupérer son travail d'impression. Du coup, il est retourné à son ordinateur, a constaté que les travaux n'étaient déjà plus en attente (donc avaient bel et bien été lancés sur le réseau) ; ne pouvant pas attendre le réapprovisionnement en papier de la machine concernée, il a été obligé de relancer une nouvelle impression et a été récupérer ses impressions sur une autre machine (ce qui a fonctionné). Toutefois, le lendemain quelqu'un est venu lui apporter les travaux d'impression qu'il avait lancés sur la première machine et qui étaient sortis tous seuls une fois le papier réapprovisionné. Il a précisé que les documents sortis étaient confidentiels (des textes pour un examen).

M. D. Gfeller informe que les problèmes sont connus et ont été relayés immédiatement au service de logistique. Il se charge de relancer ce service afin qu'il règle au plus vite le problème.

Un problème de migration avec le logiciel Chamillo est également évoqué par les assistants. À ce propos, M. D. Gfeller informe que ce problème a déjà été soulevé par le président de la commission informatique, et qu'une séance est prévue dans la semaine avec les services informatiques, le problème y sera relayé.

Toujours à propos de Chamillo, Mme R. Sharba évoque des problèmes d'utilisation de powerpoint. M. D. Gfeller demande à ce que les points problématiques de Chamillo évoqués à cette séance lui soient communiqués rapidement par email afin que ceux-ci soient relayés lors de la prochaine réunion prévue avec le président de la commission informatique de la Faculté, le vice-recteur chargé de l'informatique et le directeur de la division informatique de l'Université.

Mme C. Chappuis informe qu'une grande conférence sur le thème « Crime, violence and abuse in the life of children » aura lieu le 16 octobre 2013 à Unimail. Elle est co-organisée par la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et par deux instituts extérieurs en matière d'enfance.

La séance est levée à 16h25.